

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne) 25 cent.
RÉCLAMES 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 27 Juin

APRÈS LES FÊTES

Au moment où le petit-fils de l'homme qui nous imposa le traité de Francfort vient de procéder à l'inauguration du canal de Kiel, il n'est peut-être pas inutile de parler de l'Alsace-Lorraine, et de la situation politique de l'Europe.

Les fêtes de Kiel, si brillantes qu'elles aient été, ne sauraient avoir fait oublier à l'Europe que la France a été démembrée en 1871 et que l'Allemagne victorieuse a arraché à leur patrie près de deux millions de citoyens français, au mépris du droit des gens et des principes de liberté et de justice.

Non content d'avoir vu toutes les puissances de l'Europe répondre à son invitation et rehausser par leur présence l'éclat de la cérémonie de l'inauguration du canal allemand, Guillaume II se propose encore, paraît-il, de célébrer cette année, avec un éclat inaccoutumé, l'anniversaire de la bataille de Sedan. Ce sera le vingt-cinquième. Oui, il y a vingt-cinq ans que, grâce à la coupable ineptie du gouvernement impérial et à la trahison de Bazaine, l'Allemagne a brisé notre puissance militaire et s'est emparée de l'Alsace-Lorraine.

La conséquence des succès des allemands en 1870-71 et de l'annexion de nos deux provinces a été d'imposer à l'Europe le régime onéreux de la paix armée. C'est la prépondérance de la Prusse qui a mis toutes les puissances dans l'obligation de se tenir continuellement l'arme au pied et d'arracher toute une génération aux travaux pacifiques des champs, du commerce et de l'industrie, pour la faire passer par la caserne, afin de lui enseigner l'art de tuer ses semblables. Cela s'appelle le progrès, la civilisation.

C'est étrange, mais c'est ainsi. Les choses en sont arrivées à ce point que, pour peu que cette situation continue, l'Europe

aboutira fatalement à une banqueroute générale, à la ruine totale.

Les peuples, en effet, succomberont sous le poids des impôts, et néanmoins les gouvernements ne réussissent pas à équilibrer leur budget de dépenses. Les contribuables se saignent à blanc, leur versent chaque année des milliards, et de ces milliards il ne reste rien, rien. Ils disparaissent comme l'eau du tonneau légendaire des Danaïdes.

Le moyen de mettre un terme à cet état de choses, c'est de désarmer, disent certains politiciens. Oui, sans doute; mais pour aboutir à un désarmement général, il faut s'entendre au préalable. Et c'est là la grande difficulté.

Les Allemands n'admettent pas que l'on puisse discuter cette question. Pour eux, elle est tranchée par le traité de Francfort, et l'Alsace-Lorraine est devenue partie intégrante de l'empire.

Nous n'ignorons pas que Guillaume II, qui aime à se présenter sous les aspects les plus divers et les plus inattendus prend parfois à notre égard des attitudes engageantes et qu'il cherche à nous faire oublier le passé.

Chaque fois que l'occasion s'en présente, il a soin de déclarer qu'il ne désire rien tant que de vivre en bonne harmonie avec la France.

Tous ces témoignages sont-ils sincères? Il serait téméraire de le croire. Nous avons d'excellentes raisons d'en douter et de nous montrer défiant, même après les assurances pacifiques que ce souverain a exprimées dans son discours de Kiel.

La paix! la paix! Tel est le mot qui depuis vingt-cinq ans n'a cessé de sortir de la bouche des monarques et des gouvernants. Et pendant qu'ils ne cessent de manifester les sentiments les plus pacifiques, ils se préparent à la guerre avec une dévorante activité; ils fabriquent des canons, des fusils et des engins de destruction. C'est à qui trouvera le moyen de détruire le plus grand

nombre d'hommes possible.

Nous reconnaissons d'ailleurs volontiers que ce souci de se tenir prêt en vue d'une guerre future n'est que trop fondé.

La situation est telle depuis 1870 que toutes les puissances européennes doivent se tenir sur un qui-vive continu, car l'étincelle qui doit amener une conflagration générale peut jaillir d'un moment à l'autre.

En détruisant l'ancien équilibre européen par l'annexion de l'Alsace-Lorraine, annexion qui a été une faute grave, l'Allemagne a éloigné toutes les chances d'une paix durable, et a posé les causes d'une conflagration future qui paraît inévitable.

C'est en vain que l'empereur allemand a prononcé jusqu'à sept fois le mot « paix » dans son discours de Kiel; personne, pas même lui, ne croit à une paix durable. On a, au contraire, tous les motifs de craindre, dans un avenir plus ou moins rapproché, une nouvelle effusion de sang.

La conclusion à tirer de tout ceci, c'est que les fêtes de Kiel n'ont eu aucun résultat appréciable au point de vue des rapports des puissances entre elles, et que la situation est demeurée ce qu'elle était auparavant.

Les peuples continueront comme par le passé à vivre sous le régime onéreux de la paix armée et à payer de lourds impôts, et il en sera ainsi tout le temps que la question de l'Alsace-Lorraine ne sera pas résolue, c'est-à-dire tant qu'elle ne nous sera pas rendue et que le vieil équilibre européen ne sera pas rétabli.

J. QUERCYTAÏN.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 25 juin 1895

M. le général Zurlinden dépose un projet de crédit pour les grandes manœuvres de 1895.

La Réforme des Boissons

Sur l'article 6, relatif à la déclaration, M. de Saint-Quentin présente un amendement qui est rejeté par 314 voix contre 176.

L'article 6 est adopté.

M. Galpin avait proposé d'ajouter ici le paragraphe suivant : Dans les communes où il n'existe par de recette buraliste la déclaration sera faite à la mairie.

L'amendement est rejeté.

Les paragraphes 5 et 6 sont adoptés.

L'article 7 est relatif au moyen de surveillance des employés à l'égard des producteurs d'alcool pendant la distillation et en dehors de la période de distillation. Ces dispositions comportent l'accessibilité des locaux de distillation de jour et de nuit pour les employés de la régie, dans certaines conditions.

M. Pontbriand, dit que c'est l'exercice imposé aux bouilleurs de cru, il présente un amendement portant que l'exercice ne pourra, en aucun cas, être établi chez le producteur.

L'amendement, combattu par M. Salis, est rejeté. Les trois premiers paragraphes sont adoptés.

La première partie du paragraphe 4, d'après laquelle les producteurs voulant faire usage d'appareils, devront en faire la déclaration 24 heures d'avance, est adoptée. La deuxième partie, ainsi conçue : « Dans les villes et 72 heures dans les campagnes » combattu par MM. Fouque et Galpin, est adoptée.

L'ensemble du paragraphe 4 est adopté par 329 voix contre 194.

M. Chaudey combat les paragraphes 7 et 8, soumettant les bouilleurs à des visites domiciliaires. Les paragraphes 7 et 8 sont adoptés. L'ensemble de l'article 7 est adopté, ainsi que l'article 8.

Les articles 9, relatif aux loueurs d'alambics, et 10, concernant les fabricants ou les marchands d'appareils sont adoptés sans discussion.

L'article 11, relatif aux boissons introduites ou fabriquées dans les distilleries et qui devront être prise en charge, est également adopté.

M. Chaudey demande l'ajournement de l'article 12 comme édictant des pénalités. Sa place, dit-il, est à la fin du projet.

L'ajournement, combattu par M. Salis, est rejeté et les trois premiers paragraphes de l'article 12 sont adoptés.

M. Arnous, demande la suppression du paragraphe 4, qui autorise l'arrestation et la détention de tout individu surpris fabriquant de l'alcool en fraude ou transportant de l'alcool sous expédition.

M. Vallé, demande à substituer à ces mots ceux-ci : « Tout individu, autre qu'un bouilleur de cru, fabriquant de l'alcool », et supprimer le dernier membre de phrase.

Bauchène avait fait un mouvement de surprise.

Il lui avait semblé reconnaître cette tournure. Dans le dessein des traits que l'éloignement avait laissé vague, il avait remarqué une ressemblance.

Sa figure était livide et ses yeux écarquillés.

Est-ce que ce serait possible?

L'inconnue descendit lentement le perron avec cette allure de déesse qu'elle avait, puis elle s'enfonça dans la voiture, dont le valet avait ouvert la portière.

Le Roi des Braves, des gouttes de sueur froide au front, chancelait.

Il se posta de façon à plonger ses regards dans la voiture, quand elle passerait à côté de lui.

Il voulait se rendre compte, s'assurer.

Le cocher avait touché légèrement ses chevaux de son fouet, décrit une courbe, et passait lentement le portail, quand Bauchène, qui s'était haussé jusqu'à la portière, se retira vivement, en poussant une exclamation de stupeur.

— Elle!

Il avait reconnu Marcelle.

La jeune femme avait jeté les yeux du côté du maître d'armes; mais celui-ci avait eu le temps de pivoter sur lui-même et de se précipiter presque dans le kiosque de journaux.

La marchande poussa un cri d'épouvante...

— Un journal, madame, fit notre héros, hors de lui.

— Un journal?

— Oui...

— Et lequel?

— Peu m'importe!

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT » 34

Le Roi des Braves

PAR JULES DE GASTYNE

XXIII

— Oui, oui, faites votre besogne!... Et le maître d'armes ajouta d'un air indifférent :

— Et comment se nomme-t-il, votre bourgeois?

— Le comte de Kermor.

— Notre héros bondit sur son siège, en proie à la plus vive émotion.

— Le comte de Kermor? répéta-t-il. Vous avez dit le comte de Kermor?

— Sans doute, fit le portier surpris; mais qu'avez-vous?

— Rien, rien.

— Est-ce que vous connaissez le comte?

— J'en ai entendu parler... Nous sommes du même pays... Et vous dites que le comte va sortir?

— Ajouta Jacques, qui essayait vainement de paraître calme.

— Tout à l'heure. Je m'en vais pour ouvrir le portail... Et je n'ai que le temps. Au revoir.

— Au revoir!... répondit Bauchène. Les deux hommes se serrèrent la main.

— Oh! oui, murmura mentalement le maître

d'armes, quand son compagnon se fut éloigné, je veux la voir, je veux la connaître, cette jeune qui a voulu tuer mon fils!... celle qui a épousé le comte de Kermor.

Le nom de Kermor, on le sait, avait laissé dans l'esprit de Jacques Bauchène un mauvais souvenir. C'était un Kermor qui avait autrefois enlevé sa fiancée... Et voilà maintenant qu'un Kermor se trouvait encore mêlé dans cette nouvelle aventure.

La coïncidence était pour le moins extraordinaire.

Il était donc dit que ce nom de Kermor lui porterait malheur, et apparaîtrait chaque fois qu'une douleur le menacerait.

C'est cette pensée qui avait produit ce cri, cette émotion, qui avait surpris le concierge.

Mais, comme on va le voir, notre héros n'était pas au bout de ses étonnements.

Le Roi des Braves avait quitté le marchand de vin. Tout près de l'hôtel de Kermor, au tournant de la rue, se trouvait un kiosque de journaux. Il se posta auprès, faisant semblant de regarder les gravures des feuilles illustrées.

Il y avait maintenant une certaine animation autour de lui. La circulation était active. Des passants le heurtaient en montant ou en descendant. Il n'y prenait pas garde. Ses regards demeuraient fixés sur le portail immobile qui semblait lui cacher le mystère qui lui tenait si fort à cœur.

Tout à coup il tressaillit. Il venait d'entendre, derrière le mur un bruit de harnais et un roulement de voiture sur le sable de la cour. C'était l'équipage qui venait se mettre aux ordres de Mme la comtesse.

Encore quelques minutes et il allait voir la physionomie de celle qui avait failli tuer son fils. Son émotion était grande et son cœur battait. Sous lui, ses jambes vacillaient, agitées par un tremblement convulsif.

Il avait beau se raisonner, commander, il ne pouvait pas cacher ses impressions. Heureusement, il n'y avait personne pour l'observer.

Depuis dix minutes, le maître d'armes était en observation, quand la porte massive roula lentement sur ses gonds.

Le concierge apparut. Il aperçut Bauchène et lui fit de la tête un signe imperceptible.

Elle allait sortir.

L'œil de notre héros plongeait maintenant dans la cour. Toute la façade du bâtiment apparaissait avec son perron, surmonté d'une marquise de verre et ses fenêtres à filets dorés derrière lesquelles se montraient la blancheur des rideaux de dentelle fine.

Au bas du perron, un coupé attendait, attelé de deux chevaux qui piaffaient et secouaient la tête avec des mouvements impatientés...

Bauchène voyait tout cela de loin. Il n'osait pas s'avancer trop, de peur d'être remarqué... La cour était couverte de sable fin sur lequel le râteau venait d'être passé. Sur les marches du perron, de chaque côté il y avait des vases contenant des plantes vertes.

Le bouton de la porte d'entrée tourna et un valet en culotte courte parut à l'enrebaillement, s'effaçant pour laisser passer une jeune femme très luxueusement mise, de taille haute et svelte...

C'était la comtesse.

Bien qu'il n'eût pas pu distinguer ses traits,

La commission et le gouvernement acceptent. Le paragraphe, ainsi modifié, est adopté. Le dernier paragraphe et l'ensemble de l'article 12, sont adoptés. La suite de la discussion est renvoyée à jeudi.

SENAT

Séance du 25 juin 1895

Les services maritimes postaux

Le Sénat discute le projet de loi relatif aux services maritimes postaux. Le gouvernement et la commission demandent l'urgence.

M. Peytral combat l'urgence. Il explique que le système proposé devant commencer le 1^{er} juillet prochain, il est bien certain que les compagnies maritimes n'auront pas le temps de se mettre en mesure de profiter de la liberté qu'on leur offre. Le rapporteur insiste sur la question d'urgence, car si l'urgence n'est pas déclarée, il faut voter le projet de la Chambre qui donne un délai d'une année aux intéressés pour se préparer à la concurrence.

Après quelques paroles du ministre du commerce, qui appuie la demande d'urgence faite par le rapporteur, l'urgence, mise aux voix, est adoptée et la discussion générale est close.

Le Sénat passe à la discussion de l'article unique.

M. Villar demande au Sénat d'adopter un projet voté par la Chambre qui ne compromet aucun intérêt.

L'orateur fait l'histoire des transports sur la Méditerranée.

M. Arago, combat le projet, dans l'intérêt des ports, dit-il. L'article unique du projet est repoussé par 244 voix contre 25 et le crédit de 540,000 fr. qui en était le corollaire, est repoussé par 231 voix contre 34.

INFORMATIONS

APRÈS KIEL

Hambourg, 25 juin.

Les *Nouvelles de Hambourg* qui reflètent l'opinion de M. de Bismarck, exposent que l'attitude des Français à Kiel, la manière dont les cuirassés sont entrés dans le port, leur départ précipité, la réserve observée par les officiers, etc., démontrent que les intentions de la France à l'égard de l'Allemagne n'ont subi aucune modification.

Entre alliés

Le roi d'Italie a reçu deux dépêches télégraphiques de l'empereur d'Allemagne. Guillaume II a voulu adresser personnellement ses félicitations au roi d'Italie pour la belle tenue de l'escadre italienne aux fêtes de Kiel.

L'Opinion en Russie

Il ne faut pas croire que la Russie entière fût charmée d'envoyer sa flotte à Kiel. En effet le *Messenger Russe* a publié, à ce sujet, sous la signature de son éminent directeur politique M. de Tatitcheff, un article qui a produit une vive sensation.

Le monument Carnot

On télégraphie de Nice :

Mardi matin, à neuf heures, a eu lieu, sur la

place Cassini, l'inauguration du buste élevé à M. Carnot par souscription.

Toutes les autorités et une foule nombreuse assistaient à la cérémonie.

La musique a joué la « Marseillaise ».

Des discours prononcés par le maire et le secrétaire général ont été très applaudis.

Le maire a rappelé les paroles de M. Carnot lors de son voyage à Nice, constatant le patriotisme niçois.

Le secrétaire général a remercié Nice, qui est la première ville française qui élève un monument au président Carnot.

Toutes les sociétés locales avec leurs musiques et leurs bannières ont ensuite défilé devant le monument.

La fondation Carnot

Mme Carnot vient d'adresser à Mme Jules Siegfried, pour être communiquée aux dames du comité de la fondation Carnot, la lettre suivante :

Mesdames,

Je viens de signer devant le notaire de l'Institut l'acte établissant, grâce à la souscription des femmes françaises, la fondation Carnot. Rien ne pouvait nous toucher plus, moi et mes enfants, que la création de cette œuvre de charité perpétuant le souvenir de mon regretté mari.

J'apporte tous mes remerciements émus au comité de la souscription et à vos collaboratrices dévouées, à travers toute la France.

Cécile CARNOT.

Le mariage de la princesse Hélène d'Orléans

Kingston, 25 juin.

Le mariage de la princesse Hélène d'Orléans et du duc d'Aoste vient d'être célébré. La cérémonie commencée à 11 heures a été des plus simples. D'ailleurs, l'église catholique de Kingston est trop petite pour qu'il en fût autrement; elle peut contenir à peine 400 personnes; quatre gardes-chasses ont transporté le duc d'Orléans de sa voiture à l'intérieur de l'église, et réciproquement après la cérémonie.

Le duc est arrivé à 10 h. 1/4. Il a pris place à côté du prie-dieu réservé à la mariée. Le prince et la princesse de Galles se sont rendus en voiture à l'église accompagnés de leurs filles, les princesses Victoria et Maud. Peu après arrivent le duc et la duchesse d'York, et la princesse Béatrice, qui représente la reine. La princesse Béatrice est accompagnée de son mari, le prince Henri de Battemberg, le duc et la duchesse de Gonnaught arrivent presque en même temps.

Le duc d'Aoste avait revêtu l'uniforme de colonel italien; le comte de Turin portait l'uniforme de major du même régiment; le prince de Naples était en uniforme de général de l'armée italienne; le duc d'Opporto représentait son frère; le roi de Portugal et l'infant don Antonio étaient également en tenue militaire.

La fiancée a été conduite à l'autel par son oncle, le duc de Chartres, remplaçant le duc d'Orléans. La princesse Hélène portait une magnifique robe de soie brochée, ornée de roses pâles et de broderies d'argent et d'or, recouverte de vieilles dentelles italiennes; son voile en dentelles de Chantilly avait quatorze pieds de long.

M. Crispi

Rome, 24 juin.

La séance de la Chambre des députés a été

et s'éloigna vivement... Son cerveau éclatait...

XXIV

Le Roi des Braves ne se doutait guère, quand il avait vu passer devant lui la comtesse de Kermor, que celle-ci se rendait au domicile de son fils adoptif.

L'odieuse femme était sortie avec l'intention d'assister, de loin, à l'enterrement de celui qu'elle croyait avoir tué. Elle serait sûre ainsi d'être débarrassée de lui et de pouvoir continuer à dévorer en paix, avec son mari, la fortune qui aurait dû appartenir à l'étudiant.

C'était dans ce but qu'elle avait commandé, la veille, d'atteler la voiture pour onze heures. Elle fit arrêter le cocher près de Cluny et monta à pied le boulevard.

Dès qu'elle eut tourné la large voie pour rentrer dans la rue Cujas, elle eut un serrement de cœur. Elle s'attendait à voir la porte de la maison habitée par Henri Bauchène, tendue de noir, à croiser peut-être le corbillard, mais l'hôtel meublé avait son aspect habituel.

Marcelle bâta le pas, très surprise. Peut-être l'enterrement était-il fini déjà, ou n'aurait-il lieu que dans l'après-midi.

Elle leva son regard vers la fenêtre de l'étudiant.

Les persiennes étaient ouvertes. Le corps n'était plus dans la chambre.

Sur le seuil de la maison, le concierge, en tricôt de laine violette, fumait tranquillement sa pipe.

La comtesse sentait sa stupéfaction se changer en une véritable inquiétude.

fort agitée. M. Bovio demande si M. Crispi va répondre aux accusations de concussion portées contre lui par M. Cavallotti. Celui-ci se lève et veut parler; le président l'en empêche au milieu des rumeurs et, devant le tumulte, se couvre.

La séance est suspendue. Après quelques minutes, la séance est reprise. M. Cavallotti demande de nouveau la parole pour un fait personnel, au milieu des protestations de la majorité.

Le président se couvre une seconde fois en déclarant le faire à cause de l'insistance de M. Cavallotti à vouloir parler.

La séance, après quelques moments, est reprise.

M. Crispi refuse de répondre aux questions qui lui sont posées et la séance est levée.

Rome, 26 juin.

Séance très agitée hier à la Chambre italienne; vers la fin de la séance, le président annonce qu'il a reçu :

1^o Une motion de M. Sacchi et de plusieurs autres membres de l'extrême-gauche demandant la nomination d'une commission d'enquête à laquelle devraient se soumettre MM. Crispi et Cavallotti;

2^o Une motion de M. Sermoneta et d'autres membres de la droite demandant que le gouvernement prenne les mesures nécessaires pour résoudre la question morale.

M. Crispi, au milieu d'une vive attention, déclare qu'il n'accepte aucun tribunal, ni dans la Chambre, ni dehors. Il a l'audace de prétendre qu'après avoir servi son pays pendant cinquante-trois années, il croit avoir le droit de se considérer comme inattaquable.

M. Torrighiani, ministériel, propose de renvoyer à six mois la discussion des motions de MM. Sacchi et Sermoneta, en donnant à ce renvoi la signification d'un rejet.

M. Crispi s'empresse d'accepter cette motion. La motion de M. Torrighiani est approuvée par 283 voix contre 116 et 7 abstentions.

Des rumeurs et apostrophes se produisent à l'extrême-gauche; M. Crispi, pour cette fois, encore, l'a échappé belle.

Fin de la crise anglaise

Les nominations suivantes sont officielles : Lord Salisbury, premier ministre, avec le portefeuille des affaires étrangères :

Le duc de Devonshire, lord président du conseil privé.

M. Balfour, premier lord de la trésorerie.

M. Chamberlain, sous-secrétaire d'Etat aux colonies.

Sir Mickael Hicco Beach, chancelier de l'échiquier.

M. Goschen, premier lord de l'amirauté.

Les autres portefeuilles ne sont pas encore attribués.

L'Expédition de Madagascar

Un décret du 15 février 1895 a accordé la franchise postale aux correspondances du corps expéditionnaire. Mais le manque de papier à lettre empêchait nos soldats de profiter de cette franchise aussi souvent qu'ils l'auraient voulu. Pour remédier à cet inconvénient un particulier a fait distribuer gratuitement au corps expéditionnaire 40,000 cartes-lettres d'un modèle approuvé au préalable par la direction générale des Postes.

A droite de cette carte imprimée sur papier chamois est placée l'effigie de la République avec le millésime 1895 et dans le haut se trouvent les mentions : « Carte-lettre. — Corps expéditionnaire de Madagascar. — Franchise postale » avec le rappel des lois et décrets accordant cette franchise. Si cet essai réussit, espérons qu'à l'avenir toutes nos troupes en campagne recevront avant le départ une certaine quantité de cartes-lettres avec franchise, ce qui faciliterait singulièrement la correspondance du trouper.

CHRONIQUE LOCALE ET REGIONALE

ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES

A Lacapelle-Marival, M. Laparra, conseiller général sortant, aura pour concurrent M. Frédéric Espinas, ancien instituteur, qui se présente comme candidat socialiste.

A Payrac, M. Constanty, ancien percepteur, pose sa candidature au conseil général contre M. Iscard, conseiller sortant.

CONSEIL MUNICIPAL DE CAHORS

Le conseil municipal se réunira le samedi 29 juin 1895, à 8 h. du soir.

Ordre du jour : Nomination des rozières. Liste du jury pour 1896. — Désignation de 4 conseillers.

Soutiens de famille. — Planavergne, Joseph, réserviste.

Assurance du Musée contre l'incendie. Avantage.

Erection à St-Céré d'une statue au maréchal Canrobert. Souscription.

Collège de jeunes filles. Demande en remise de frais de pension en faveur de Mlle Laval.

Pétition des habitants de la place des Petites-Boucheries.

Proposition de l'établissement d'un tramway à Cahors.

Rapports des commissions.

Caisse des Écoles

Voici le procès-verbal de la réunion du 25 juin :

Le comité provisoire de la caisse des écoles de la ville de Cahors s'est réuni mardi, 25 juin, à 10 heures du matin, à l'Hôtel de Ville, salle des mariages.

M. Arnaud, préfet du Lot, a bien voulu honorer de sa présence cette première réunion du comité, montrant ainsi toute l'importance qu'il attache à cette œuvre scolaire essentiellement républicaine.

Étaient présents : MM. Costes, maire de Cahors, Izenic, inspecteur d'Académie, Parazines, Delport, Rouffy, Périès, Daynard, Delpech, Séguy, conseillers municipaux, Delpech, inspecteur primaire, Marlas et Vidal, directeur des écoles, etc...

M. le maire fait connaître au Comité le résultat de la souscription ouverte par la municipalité en faveur de la Caisse des écoles et le chiffre des ressources de toute nature actuellement disponibles.

M. l'inspecteur d'académie résume excellem-

Bauchène ne s'y trouvait pas. Qu'est-ce que cela voulait dire ?

Le garçon la considérait avec stupeur.

— C'est bien ce que madame désirait !...

— Oui, oui, fit vivement la comtesse, que cette demande avait rappelé à elle-même.

Elle enfouit le papier dans sa poche et sortit de la mairie à pas rapides.

— Cela commence à devenir singulier murmura-t-elle.

Puis elle ajouta, d'un air résolu !

— J'en aurai le cœur net !...

Elle entra dans son coupé.

— Au coin de la rue Cujas !

La voiture se remit en marche.

La comtesse remonta de nouveau la rue habitée par l'étudiant. Le concierge était toujours sur la porte. Elle alla vivement à lui.

— Que m'avez-vous donc raconté, hier ? demanda-t-elle. Vous m'avez dit que M. Henri Bauchène était mort ?

Le portier resta bouche bée.

— Mais... bégaya-t-il.

— C'était un mensonge ? fit vivement la jeune femme.

Le pipelet, qui n'avait pas revu son locataire, ne savait trop que répondre.

Marcelle vit aussitôt, à son hésitation, qu'il l'avait trompée.

Elle tira de son portefeuille un billet de cent francs, qu'elle lui mit dans la main.

— Voilà pour vous débrouiller les idées, fit-elle... et maintenant, dites-moi la vérité.

(A suivre)

ment les nombreux avantages que la création de la Caisse des écoles procurera aux enfants nécessiteux de nos écoles laïques : fournitures scolaires, vêtements, protection morale, etc.

Le Comité de la Caisse des écoles ne se borne pas seulement à favoriser la fréquentation scolaire, à protéger et à assister l'enfant pendant la période obligatoire de préparation. Répondant à la pensée de la Ligue française de l'enseignement et de son éminent président, M. Bourgeois, député et ancien ministre de l'Instruction publique, il créera un *Patronage scolaire démocratique de la jeunesse française*, qui aura pour mission d'exercer une protection sur l'enfant, tant à l'école qu'après l'âge scolaire jusqu'au moment où il entrera au régiment.

M. le Maire donne lecture d'un projet de statuts de la Caisse des écoles qui devra être soumis au comité définitivement constitué. Ce comité se composera, conformément à la loi, de membres de droit et de membres élus.

Sont membres de droit :
Le Maire de Cahors, président.
L'inspecteur primaire de la circonscription.
Un délégué cantonal désigné par le préfet.
Les membres de la commission scolaire municipale en nombre égal au 1/3 des membres du conseil municipal (9 pour Cahors).

A ces membres, l'assemblée a ajouté les noms des personnes ci-après, connues par leur dévouement aux écoles laïques :

MM. Andlauer, directeur des tabacs ;
Dardenne, directeur des postes ;
Gelly, directeur des contributions directes ;
Papin, trésorier-payeur général.

Des dames patronnesses seront également désignées pour s'occuper de la visite des écoles pendant l'hiver en vue de constater les besoins des enfants pauvres et de confectionner des vêtements.

Dans sa prochaine séance, fixée au 7 juillet prochain, le Comité désignera un vice-président, un trésorier et un secrétaire.

Nouvelles militaires

M. l'inspecteur général Brugère, passera l'inspection du service de l'Intendance à Cahors, le 27 Juin.

M. le capitaine Baringues, du 23^e régiment d'artillerie, accompagné d'un contrôleur d'armes, est arrivé à Cahors lundi, et a commencé la visite annuelle de l'armement du 7^e de ligne et celui des magasins.

Contributions indirectes

M. Poujet, Jean-Marie-Bernard, receveur admissible à la suite du concours du 25 mars dernier, est nommé surnuméraire à Cahors en remplacement de M. Sausset, promu commis.

Postes et Télégraphes

Lundi, ont eu lieu, dans une salle de l'Hotel de Ville, sous la présidence de M. Darlenne, directeur, Massebiau, receveur principal et Rascaou, inspecteur, les examens du surnuméraire des Postes et Télégraphes.

Vingt-huit candidats se sont présentés.

Examen du brevet élémentaire

Ont été définitivement reçus Mlles :
Chanut, Desrougiers, du collège de Cahors.
Castanet, Chazal, Laval, Méry, Pauliac, de l'école primaire supérieure de Saint-Céré.

Estival, Montagne, Niocel, du cours secondaire de Figeac.

Claude, du cours secondaire de Brive.

Cavallou, Rouges, de l'école primaire supérieure de Montcuq.

Lémozy, de l'école annexe de Cabessut.

Melchior, Mondy, de l'école de Souillac.

Batisse, Bladviel, Brouat, Lugol, du pensionnat des sœurs de Vaylats, à Cabessut.

Courant, Versein, Vigne, des Dames de Nevers.

Delbreil, de Puy-l'Evêque.

Nadal, de Montbahus (Lot-et-Garonne).

Mort subite

Mardi matin, vers 11 heures, la belle-mère de M. Delon, cordonnier rue Brives, est morte subitement par suite de la rupture d'un anévrisme. Cette femme était âgée de 75 ans.

Appel des réservistes

Seront appelés en 1895 période d'automne :
DISPONIBILITÉ DE L'ARMÉE ACTIVE

Du lundi 26 août au dimanche 22 septembre inclus par l'ordre d'appel individuel : 1^o les dispensés de l'article 23 classe de 1891 ; 2^o les dispensés des articles 21 et 22 candidats officiers de réserve.

RÉSERVE DE L'ARMÉE ACTIVE

Par voie d'affiche qui tient lieu d'ordre de convocation

Infanterie — Du 26 août au 22 septembre (classes 1884 et 1888) : régiments subdivisionnaires 1^o 2^o et 3^o bataillons dépôt (compagnies 25, 26, 27), section hors rang active — régiments

régionaux de tirailleurs algériens, zouaves, sapeurs pompiers.

Du lundi 30 septembre au dimanche 7 octobre ; (classe 1884 et 1888) dépôt des régiments régionaux, bataillons de chasseurs (compagnie active de réserve et de dépôt (classe 1884, 1885, 1888, 1889 régiment de réserve 4^e, 5^e, 6^e bataillons, dépôt, compagnies 28^e 29^e et 30^e section hors rang de la réserve.

Artillerie. — Du 26 août au 22 septembre ; (classe 1884 et 1888) régiment d'artillerie de corps et régiment d'artillerie divisionnaire.

Par ordre d'appel individuel

Infanterie. — Par séries échelonnées pendant la période de séjour dans la montagne ; du 22 septembre au 27 octobre : classe 1884 1888, bataillons de chasseurs à pied des 14^e et 15^e corps d'armée compagnies 1 à 8.

Par séries échelonnées jusqu'au 26 octobre : classes 1884 et 1888 divers régiments 5 divisionnaires, divers bataillons régionaux.

Du 26 août au 22 septembre : classes 1884, 1885, 1888, 1889 sous-officiers réservistes chefs du service des munitions dans l'infanterie.

Cavalerie. — Du 20 septembre au 17 octobre, divers régiments de cuirassiers, dragons, chasseurs et hussards.

Du 26 août au 22 septembre ; les sous-officiers affectés au service d'estafette d'état-major.

Artillerie. — Par séries échelonnées jusqu'à fin avril, classe 1884 et 1888.

Régiments d'artillerie de corps et régiments divisionnaires ; un certain nombre de réservistes exercés.

Génie. — Du 26 août au 26 septembre : Classes 1884 et 1888, bataillons de sapeurs, mineurs et bataillons des chemins de fer.

Du 22 août au 22 septembre et du 30 septembre au 27 octobre : Classe 1884 et 1888 les sapeurs conducteurs des régiments du génie et des régiments de chemins de fer.

Les réservistes de la classe de 1884 ajournés en 1894 conducteurs et pontonniers seront convoqués en même temps que les catégories auxquelles ils appartiennent.

Seront convoqués selon les besoins du service les catégories diverses (ouvriers artificiers, train des équipages, secrétaires, infirmiers, gendarmes, télégraphistes, médecins auxiliaires).

Armée de mer. — Du 26 août au 22 septembre (classe 1884 et 1888) les réservistes de l'artillerie de marine.

Par ordre d'appel individuel

Du 1^{er} au 28 juillet les réservistes des équipages de la flotte (Classes 1886 et 1888.)

Du 22 août au 26 septembre, les dispensés de l'article 23.

L'indemnité aux témoins

Le taux de l'indemnité de voyage et des frais de séjour à allouer aux témoins entendus soit dans l'instruction, soit lors du jugement des affaires criminelles, de police correctionnelle et de simple police, vient d'être modifié dans les conditions suivantes :

Les témoins qui ne sont pas domiciliés à plus d'un myriamètre du lieu où ils seront entendus n'auront droit à aucune indemnité de voyage ; il pourra leur être alloué, sur leur demande, la taxe fixée par les articles 27 et 28 du décret du 18 juin 1841.

Ceux qui sont domiciliés à plus d'un myriamètre du lieu de comparution recevront une indemnité de voyage qui sera de 10 centimes par kilomètre parcouru en allant et autant pour le retour ; mais ils n'auront pas droit à la taxe mentionnée dans le paragraphe précédent.

Si les témoins sont obligés de prolonger leur séjour dans la ville où ils auront été entendus et où ils n'auront pas leur résidence, il leur sera alloué pour chaque journée de séjour une indemnité :

A Paris, 6 francs.
Dans les villes de 40,000 habitants au-dessus, 5 francs.
Dans les autres villes et communes, 4 francs.

Contraventions

Procès-verbal a été dressé contre les nommés J. J..., T. E..., V. P... et L. H..., pour ivresse, tapage nocturne et violences légères sur la voie publique.

Le bois mort

La direction des forêts vient de décider que les indigents recommandés par le maire de leur commune seront autorisés à ramasser les troncs et les branches mortes des bois dans les forêts de l'Etat et des communes.

Les maires devront adresser au sous-inspecteur local la liste des postulants admis par eux.

Eden des Hortes

Rendez-vous tous les soirs à l'Eden des Hortes pour admirer les exercices prodigieux du célèbre athlète Moris et des Ayalas, les célèbres gymnasiarques. Avec cela, une troupe de chant comme nous en avons eu rarement à Cahors.

Avis aux retardataires qui n'ont pas encore assisté à une de ces soirées si intéressantes.

Promilhanes

A l'occasion de la fête patronale qui aura lieu dimanche prochain, 30 juin, M. Pégourie, instituteur, organise un concours de tir, sous le patronage de M. Triaire, inspecteur primaire, et de la municipalité de Promilhanes.

Huit magnifiques prix, avec médailles et diplômes, seront offerts aux meilleurs tireurs.

Le jury est ainsi composé : M. Triaire, inspecteur primaire, président d'honneur ; M. Lafon, maire, président ; M. Bach, adjoint au maire, vice-président ; M. Pégourie, secrétaire-trésorier ; MM. Ouvrieu, Romeac, Dujols, commissaires.

Lacapelle-Marival

Pendant la dernière foire de Lacapelle, la dame Pradelle, d'Assier, a été alléguée de son portemonnaie, contenant une somme de 40 francs, par un pick-pocket.

A la foire précédente, pareille aventure était arrivée à Mme Blat. Il serait temps qu'une surveillance des plus sérieuses fût exercée sur ces détresseurs.

St-Jean-de-Laur

La foire a été très importante. Les bœufs d'attelage se vendaient de 550 à 800 fr. la paire.

Veaux destinés à la boucherie, 0,85 à 0,95 le kilogr.

Les porceaux, de 20 à 30 fr., selon grosseur. Moutons ou prebis pour l'élevage, de 20 à 30 francs la pièce.

Volaille, 1 fr. le demi kilo. Oisons, de 4 à 6 fr. la paire.

Canards, de 1 fr. à 2 fr. la paire. Œufs, 0,60 la douzaine.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Fête nationale du 14 juillet

A l'occasion de la Fête Nationale du 14 juillet 1895, la Compagnie d'Orléans étendra comme suit la durée de validité des **Billets Aller et Retour** à prix réduits prévus par son tarif spécial G. V. n^o 2.

1^o Les billets délivrés à toutes les gares du réseau pour Paris, du Vendredi 5 juillet inclus au Lundi 15 juillet inclus, seront valables pour le retour, jusqu'aux derniers trains partant de Paris le Mardi 16 juillet.

2^o Les billets délivrés du Vendredi 12 juillet au Lundi 15 juillet, ces deux jours inclus, de Paris pour toutes les gares du réseau et de toutes les gares du réseau entre elles, dans les limites fixées par ledit tarif, seront valables pour le retour jusqu'aux derniers trains du Mardi 16 juillet.

Ces billets conserveront la durée de validité déterminée par le tarif précité, lorsqu'elle expirera après le 16 juillet.

Musique du 3^{me} de ligne

PROGRAMME des 27 et 30 juin 1895
de 8 à 9 h. 1/2 du soir (*Allées Fénélon*)
Le Chasseur alpin, pas redoublé Sellenick.
Giralda, ouverture Adam.
La Mascotte, fantaisie Audran.
La Linotte, polka pour flûte Wetge.
Si J'étais Roi, ouverture Adam.
La Toulouzaino Deffès.

Les congestions, les maux de tête, lourdeurs et maladies du sang seront toujours guéries en prenant chaque matin une cuillerée à café de **Tisane Dussolin**. Se trouve dans toutes les pharmacies. Dépôt à Paris, pharmacie Derbecq, 24, rue de Charonne.

A VENDRE

POUR CAUSE DE SANTÉ

La belle propriété du **Thérou**, canton de Puy-l'Evêque. — Rapport et agrément — Plaine du Lot.

Maisons d'habitation et d'exploitation — Jardins — Terres — Bois — Prés — Ruisseau — 22 hectares de vignes en plein rapport, exposition au midi — Abri du vent du nord — Vins de premier cru. — Revenu net assuré 4 0/0.

CONTENANCE TOTALE : **82 hectares**
S'adresser à M. CH. BIMBENET, géomètre-expert, à Agen.

La Pharmacie populaire et commerciale

Rue de l'Hotel de Ville, à Cahors, créatrice de la **Pharmacie à prix réduit**, est la seule qui donne des médicaments de choix à **50 0/0** au-dessous du tarif de la région.

M. AUDOUARD

Chirurgien-Dentiste, à Brives, informe le public qu'il sera à Cahors, **Hôtel de l'Europe**, le dernier samedi de chaque mois, à la disposition des personnes qui réclameraient ses soins.

Par suite de cette nouvelle combinaison, il pourra rester deux jours quand ses clients en auront besoin.

Bibliographie

LA GUERRE AU VINGTIÈME SIÈCLE

L'INVASION NOIRE

par le Capitaine DANRIT

Illustrée par PAUL de SEMANT

Notre empire colonial s'étend chaque jour en Afrique : Tombouctou même, la reine du Sahara, nous appartient. Les Anglais, les Allemands, les Italiens, les Belges s'acharnent également à développer leurs possessions sur le continent noir.

Impuissantes à se défendre contre leurs envahisseurs, les nombreuses peuplades qui grouillent dans ces contrées mystérieuses se résignent actuellement au joug, tout en songeant, peut-être, à la délivrance et à la vengeance.

Qu'arriverait-il, en effet, si un jour, exaspérés par la domination des Européens et poussés par un chef qui, nouveau Mahomet, serait assez habile pour exploiter leur fanatisme religieux, tous les habitants de l'Afrique se ruaient à l'assaut de l'Europe, renouvelant l'invasion des Sarrasins ?...

Le capitaine Danrit a envisagé cette éventualité qui peut n'avoir rien d'in vraisemblable dans un avenir plus ou moins éloigné. Avec la brillante imagination dont il a fait preuve dans *La Guerre de Demain*, il a composé un roman d'une puissance saisissante où il met en scène les épisodes dramatiques de la guerre la plus acharnée et la plus cruelle, tout en faisant un exposé grandiose des explorations et des découvertes nouvelles, ainsi qu'une peinture aussi fidèle que colorée de ces noires peuplades trop longtemps ignorées.

L'Invasion Noire est ornée de nombreuses et émouvantes illustrations dessinées par Paul de Semant.

De plus, « les acheteurs de cette publication trouveront dans une prochaine livraison une magnifique carte de l'Afrique, tirée en couleur et dressée d'après les documents les plus récents. »

Il paraît deux livraisons à 10 centimes par semaine et une série à 50 centimes chaque quinzaine.

« On peut souscrire aux dix premières séries, reçues franco au fur et à mesure de leur apparition, en envoyant un mandat de 5 francs à l'éditeur. »

SUCCÈS DU PIANO

Anthiome (E). <i>Chant du Père</i> (très facile).....	1 »
Broustet (E). <i>Kura</i> , mazurka russe (moyenne force).....	2 »
Cressonnois. <i>Baby</i> , quadrille sur des rondes enfantines (facile).....	1.70
Lacome (P.) <i>Berceuse</i> (moyenne force).....	1.35
Maraval (J.). <i>Ce que raconte le moulin</i> (facile).....	1 »
Pessard (E.). <i>Mlle Carabin</i> , valse (moyenne force).....	2 »
Pfeiffer (G.). <i>Sérénade de Chérubin</i> (difficile).....	1.35
Rougnon (P.). <i>Danse hongroise</i> (moyenne force).....	1 »
Salomé (Th.). <i>Menuet</i> (très facile)....	1 »
Salvayre (G.). <i>Sommeil de la poupée</i> (moyenne force).....	1.70
Serpette (G.). <i>La Garde russe</i> , marche (moyenne force).....	2 »
Wittman (G.) <i>Marche du Figaro</i> (moyenne force).....	1.70

Pour recevoir franco, adresser commandes et mandats à Paul DUPONT, 4, rue de Bouloi, Paris.

ETUDE

de M^e Paul BON, avoué à Cahors, Boulevard Gambetta n^o 31.

Séparation de biens

D'un jugement contradictoirement rendu par le tribunal civil de Cahors, en date du vingt-cinq juin mil huit cent quatre-vingt-quinze, enregistré ; il appert que madame Virginie Vigier, sans profession, épouse de monsieur Georges Jumin, contrôleur des contributions directes, domiciliés ensemble à Cahors, actuellement en résidence à Sancerres (Cher), ayant pour avoué maître Bon, a été déclarée séparée quant aux biens d'avec son dit mari aux conséquences de droit.

Pour extrait certifié conforme, Cahors, le vingt-sept juin mil huit cent quatre-vingt-quinze.

Signé : BON

A LOUER

UNE GRANDE ET BELLE MAISON
AVEC COUR ET JARDIN

Située Cours de la Chartreuse

S'adresser au Bureau du Journal

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Voyages dans les Pyrénées

La compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Billets d'excursion comprenant les trois itinéraires ci-après, permettant de visiter le centre de la France, les stations thermales et balnéaires des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

1^{er} itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Montréjeau, Bagnères-de-Luchon, Pierrefitte-Nestlas, Pau, Bayonne, Bordeaux, Paris.

2^e itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Pierrefitte-Nestlas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

3^e itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne, Pau, Pierrefitte-Nestlas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

Les prix de ces billets sont les suivants :

1^{re} classe 163 fr. 50 — 2^e classe 122 fr. 50. — Durée de validité : 30 jours.

La durée de ces différents billets peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10 % du prix du billet.

Il est délivré de toute gare des compagnies d'Orléans et du Midi, des billets Aller et Retour de 1^{re} et 2^e classe réduits, pour aller rejoindre les itinéraires ci-dessus, ainsi que de tout point de ces itinéraires pour s'en écarter.

AVIS. — Ces Billets doivent être demandés au moins 3 jours à l'avance.

VOYAGE D'EXCURSION AUX

Plages de la Bretagne

Du 1^{er} Mai au 31 Octobre, il est délivré des Billets de voyage d'excursion aux Plages de la Bretagne, à prix réduits, et comportant le parcours ci-après :

Le Croisic, Guérande, Saint Nazaire, Savenay, Questembert, Ploërmel, Vannes, Auray, Pontivy, Quiberon, Lorient, Quimperlé, Rosporden, Concarneau, Quimper, Douarnenez, Pont-l'Abbé et Châteaulin.

Durée : 30 jours

Prix des billets aller et retour) 1^{re} classe : 45 francs. — 2^e classe : 36 francs.

AVIS. — Ces billets comportent la faculté d'arrêter à tous les points du parcours, tant à l'aller qu'au retour. Le voyage peut être commencé à l'un quelconque des points du parcours.

La durée de validité peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes de dix jours, moyennant paiement, avant l'expiration de la durée primitive ou prolongée, d'un supplément de 10 0/0 du prix des billets.

Il est délivré des Billets complémentaires du Voyage d'excursion aux Plages de Bretagne, réduits de 40 0/0, sous condition d'un parcours minimum de 150 kilomètres.

Ces Billets sont délivrés de toute station du réseau d'Orléans et séparément : le premier pour aller rejoindre le voyage d'excursion ; le second, s'il y a lieu, pour quitter le voyage d'excursion et permettant de se rendre à un point quelconque du réseau d'Orléans.

PÉLERINAGE A ROCAMADOUR

BILLETS D'ALLER ET RETOUR A PRIX RÉDUITS

A l'occasion du Pèlerinage de Rocamadour, il est délivré, chaque année, du 1^{er} mai au 31 octobre inclus, des billets aller et retour de toutes classes pour Rocamadour, avec réduction de 40 0/0 en 1^{re} classe, de 35 0/0 en 2^e classe et de 30 0/0 en 3^e classe sur le double des prix des billets simples :

Aux gares distantes de Rocamadour de 250 kilomètres au plus.

Les billets de Pèlerinage donnent droit à l'admission dans tous les trains réguliers de voyageurs, à l'exception des trains poste et express ; ils sont valables pour le retour jusqu'au lendemain matin du jour de leur délivrance.

BAINS DE MER DE L'OcéAN

BILLETS D'ALLER ET RETOUR A PRIX RÉDUITS VALABLES PENDANT 33 JOURS

Pendant la saison des Bains de mer, du 1^{er} Mai au 31 octobre, il est délivré, à toutes les gares du réseau, des Billets Aller et Retour de toutes classes, à prix réduits, pour les stations balnéaires ci-après :

Saint-Nazaire, Pornichet, Escoubiac-la-Baule, Le Pouliguen, Batz, Le Croisic, Guérande, Vannes (Port-Navalo, Saint-Gildas-de-Ruiz), Plouharnel-Carnac, Saint-Pierre-Quiberon, Quiberon (Belle-Isle-en-Mer), Lorient (Port-Louis, Larmor), Quimperlé (Pouldu), Concarneau Beg-Meil, Fonesnant, Quimper (Bénodet), Pont-l'Abbé (Langoy, Loctudy), Douarnenez, Châteaulin (Pentrey, Crozon, Morgat).

1^{er} Les billets pris à toute gare du réseau située dans un rayon d'au moins 250 kilomètres des stations balnéaires ci-dessus comportent une réduction de 40 0/0 en 1^{re} classe, de 35 0/0 en 2^e classe et de 30 0/0 en 3^e classe.

La durée de validité de ces billets 33 jours peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes successives de 10 jours, moyennant le paiement, pour chaque période, d'un supplément égal à 10 0/0 du prix du billet.

Exceptionnellement : Le voyageur porteur d'un billet délivré aux conditions qui précèdent pour les stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaire (inclus) au Croisic et à Guérande inclus, a la faculté d'effectuer, sans supplément de prix, soit à l'aller, soit au retour, le trajet entre Nantes et Saint-Nazaire, dans les bateaux de la Compagnie de la Basse-Loire.

Le voyageur porteur d'un billet délivré pour les au delà de Vannes vers Auray aura la faculté de s'arrêter à celles des stations suivantes qui seront comprises dans le parcours de son billet : Sainte-Anne-d'Auray, Auray, Hennebont, Lorient, Quimperlé, Rosporden et Quimper.

Le voyageur porteur d'un billet délivré aux conditions ci-dessus à destination de Vannes, est autorisé à s'arrêter à Questembert à l'aller et à repartir de ce point au retour.

En outre, le voyageur porteur d'un billet délivré aux conditions qui précèdent, pour l'une quelconque des stations balnéaires ci-dessus, aura le droit de s'arrêter, une seule fois à l'aller ou au retour, pendant 48 heures, soit à Nantes, soit en deçà.

2^e Les billets pris à toute gare située dans un rayon inférieur à 250 kilomètres desdites stations balnéaires, comportent une réduction

de 20 0/0 sur les prix des tarifs généraux, sans toutefois que les prix à percevoir puissent excéder le prix applicable à un parcours de 250 kilomètres, ni être inférieurs au prix applicable à un parcours de 125 kilomètres. Les billets doivent être demandés au chef de gare trois jours avant celui du départ.

AVIS TRÈS IMPORTANT

Monsieur **DIDES**, aîné, coiffeur, 121, boulevard Gambetta, Cahors, a l'honneur d'informer les personnes atteintes de **PELADE** et désireuses de guérir de cette maladie, qu'elles peuvent s'adresser à lui en toute confiance.

M. **DIDES** traitant à forfait, on n'a rien à payer qu'après un succès complet.

Traitement gratuit pour les indigents INNOCUITÉ PARFAITE

PROTECTEURS DE LA CHAUSSURE

Système **BLAKEY**, à 0 fr. 50 la carte Brevet S. G. D. G.

Enclume de Famille Système breveté S. G. D. G. Prix 2 fr.

Toute personne soucieuse de ses intérêts doit employer le Protecteur de la Chaussure, système **BLAKEY**. Adopté par l'armée dans quatre corps d'armée.

Essayer le Protecteur, c'est l'adopter. — Recommandé d'une façon particulière aux institutions et aux pères de famille.

Machines à coudre de tous systèmes, Vélocipèdes, Timbres caoutchouc, Brillant oriental pour meubles et parquets. *Lesiveuses Soleil.*

Écharpes pour maîtres et adjoints EN VENTE : chez M. J. LARRIVE, rue de la Liberté, 16, Cahors. Seul représentant et dépositaire.

AFFICHAGE GÉNÉRAL « DISTRIBUTION » IMPRIMÉS

L. AUBOURG & C^{ie}

4, RUE SAINTE-ANNE (Avenue de l'Opéra) — PARIS

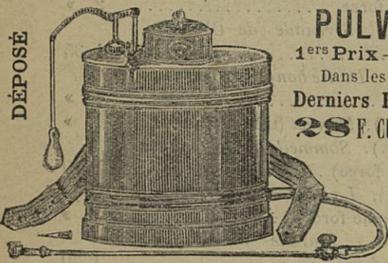
La Maison **L. AUBOURG & C^{ie}**, fondée en 1878, se charge de l'AFFICHAGE de toute nature ainsi que de la DISTRIBUTION des IMPRIMÉS pour Paris, la Province et l'Étranger. Cette maison de 1^{er} ordre possède de nombreux emplacements pour la pose des Affiches en papier et sur toile ; elle a des correspondants dans toutes les communes de France.

S'adresser à M. DUEZ, DIRECTEUR 4, Rue S^{te}-Anne (Avenue de l'Opéra) Paris.

TISANE DUSSOLIN

La Tisane Dussolin guérit l'Anémie, la Chlorose, les Lourdeurs et Maux de tête, les Rhumatismes, la Goutte, les Douleurs ; elle reconstitue et purifie le sang, chasse les humeurs.

Prix : 4/50 le flacon. — Se trouve à Paris, chez DERBECCO, Pharm^{ie}, 24, rue de Charonne, et toutes bonnes Pharmacies de France. Dépôt à Cahors, pharmacie Prévot.



PULVÉRISATEUR-DEPEYRE

1^{er} Prix — Hors concours — Médailles d'Or Dans les principaux Centres viticoles de France Derniers Perfectionnements. Appareil garanti 28 F. CUIVRE JAUNE — 32 F. CUIVRE ROUGE

F. DEPEYRE, Inventeur-fabricant Chevalier du Mérite Agricole 18, Boulevard Gambetta, à Cahors (Lot)

Nota. — Vu le grand nombre de demandes prière de se faire inscrire au plus tôt.

Maison importation directe cafés, cacao, plantations pays origine, demande à Cahors, Agent général connaissant art. et s. agents dans le département. Ecrire références, B. B., poste restante, Bordeaux.

GUÉRISON Certaine et Radicale de toutes les **AFFÉCTIONS de la PEAU** Dartres, Eczéma, Acné, Psoriasis, Herpès, Prurigo, Pityriasis, Lups, etc., etc. Plaies et Ulcères variqueux dits incurables. Ce Traitement qui a été essayé dans les HOPITAUX avec le plus grand succès et présenté à l'Académie de Médecine ne dérange pas du travail ; il est à la portée des petites bourses, et dès le 2^e jour, il produit une amélioration sensible. **M. LENORMAND**, Médecin Spécialiste, Ancien Aide-Major de Honneur, 3, rue de Turin, PARIS. Consultations gratuites par Correspondance.

Cave Bordelaise

3, rue de la Mairie, CAHORS

M. LASSERRE, ANCIEN CHEF DE SECTION

M. COMBARIEU, Successeur

Livraisons au détail et à domicile de vins vieux en bouteilles de Bordeaux-Médoc, vieux Cahors, vins blancs secs et doux de la Gironde et de Banyuls-sur-Mer (garantis de raisins frais), Grenache, Muscat et Banyuls supérieur (vins de propriétaire), Cognacs, Rhums, Armagnacs de 1^{re} marque, Spiritueux, Liqueurs de marque, Champagnes, Vins en fûts et Eaux minérales. — Prix très réduits sur tous les articles eu égard à leur qualité tout-à-fait supérieure.

VÉLOCIPÈDES

des Premières marques françaises et anglaises

CLÉMENT, HURTU, ROCHET, QUADRANT, RUDGE, STARLEY, etc. Larges facilités de paiement, escompte au comptant.

Bicyclettes spéciales pour Dames et Ecclésiastiques ; Bicycles et Tricycles pour Enfants et Jeunes Gens ; Tandems et Bicyclettes-Tandems.

Chemises de flanelle et Jersey ; Maillots et Costumes spéciaux pour vélocipèdes, Lanternes et tous accessoires ; Kolo-Vélo, Embrocation, Perles de vie, etc.

Jean LARRIVE aîné

AGENT GÉNÉRAL POUR LE LOT 6, Rue de la Liberté, Cahors.

LE GOURMET

REVUE DE CUISINE PRATIQUE

Paraissant le mardi

Abonnement pour un an :

France 5 fr.

Etranger 6 fr.

Bureaux : 12, rue Turbigo, Paris

AVIS

Bon cavalier et jockey, bon conducteur très ardent, courageux pour les chevaux, demande place sérieuse.

S'adresser au Bureau du Journal du Lot.

Le propriétaire-gérant : LAYTOU.

FÉLIX ALCAN, Editeur, 108, Boulevard Saint-Germain, PARIS

DICTIONNAIRE DE MÉDECINE

par les D^{rs} E. BOUCHUT et A. DESPRÉS

Sixième Edition au courant des derniers Progrès de la Science.

1 magnifique volume de 1630 pages in-4° sur 2 colonnes, avec 1000 gravures dans le texte

Indispensable aux Familles

PRIX : BROCHÉ, 25 FR. ; — RELIÉ, 30 FR. Franco contre Mandat.

EXPOSITION



CAHORS 1881

B. DOUCÈDE

Marchand Tailleur, à Cahors, rue de la Liberté

M. DOUCÈDE a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle, qu'il vient de recevoir toutes les marchandises Haute-Nouveauté, saison d'Été.

Il livrera, comme toujours, les commandes qu'on voudra bien lui faire, aux prix les plus modérés.

M. Doucède envoie des échantillons, ou se rend lui-même, sur demande.

LIQUIDATION

pour cause de cessation de commerce

P. BRUEL

CAHORS, — Rue du Lycée, n° 3, — CAHORS

Porcelaines et Cristaux, Articles pour limonadiers et maîtres d'hôtel, Services de table à café et à thé, Fantaisies de toutes sortes, Biscuits anglais, Cristaux de Bohême, Statuettes de Saxe, Vases, Services à toilette, Jardinières, etc., etc., à 25, 30 et 50 0/0 de rabais des prix ordinaires de vente.

On céderait le fonds à l'amiable.